

NÉGOCIATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL À LBP second volet

Les négociations sur un nouvel accord Temps de Travail à La Banque Postale sont désormais rentrées dans le vif du sujet :

1. LE TEMPS DE TRAVAIL ET SON SUIVI (Techniciens, Employés, Agents de Maîtrises et Cadres).

- a. **Sur la base de 39 H hebdomadaires**, introduire des prises de services décalées pour nos collègues non-cadres tout en maintenant la même amplitude horaire et temps de repos, mettre à leur disposition sur Synergie 4 YOU un outil de suivi de leurs horaires.
 - i. **Cette formalisation de nouveaux horaires pour nos collègues non-cadres apparaît cohérente. Elle répond à l'évolution opérationnelle et organisationnelle de notre entreprise.**
 - ii. **Les représentants FO ont néanmoins alerté la Direction sur les contraintes opérationnelles qui pourraient résulter de prises de service décalées au sein d'un même service** (par exemple : nos clients n'ont pas les coordonnées de tout un service clients, il n'y a plus de standard téléphonique, les salariés des services clients ne sont pas tous multi marchés, donc comment répondre à l'ensemble de la clientèle qui ne relève pas forcément de leur portefeuille clients...)
 - iii. **L'équilibre vie privée vie professionnelle, le bien-être au travail, la concertation, devront être le fil conducteur des futures organisations dans les services concernés** (par exemple : pourquoi de pas proposer un horaire qui démarre à 8H00 du matin, également...)
- b. **Harmoniser les forfaits jours pour les cadres sur la base du volontariat (le forfait de 210 jours deviendrait la norme)** en proposant d'augmenter le salaire annuel de celles et ceux qui passeraient de 203 ou 205 jours à 210 et compenser ainsi les 7 jours de repos (ou RTT) en moins.
 - i. **FO en prend acte, dès lors que le volontariat sera de mise dans la prise de décision, mais un effort devra être fait sur les augmentations salariales annuelles accordées aux cadres à 203 jours qui se positionneraient sur un forfait à 210 jours. La proposition actuelle de la Direction sur ce sujet n'est pas satisfaisante.**
 - ii. **Si le salarié souhaite conserver son forfait à 203 jours, que se passera-t-il lors d'une mobilité ? devra-t-il l'abandonner pour pouvoir évoluer ? FO attend des réponses claires et précises de l'entreprise.**

2. Le Crédit Temps Disponible (CTD) qui intègre les Congés et RTT (ou jours de repos).

- a. **Tout d'abord, l'acquisition et la prise de congés annuels (tout comme les RTT/Jours de Repos), seraient harmonisées et calées sur l'année civile pour l'ensemble des salariés (cadres et non-cadres)**
- b. **La Direction souhaiterait préempter jusqu'à 5 jours de repos (RTT) par an afin de pouvoir, si elle le décide, mettre d'office au repos les salariés de La Banque Postale** (par exemple : le pont du 1^{er} mai à cheval sur un jour ouvré qui serait bloqué d'office et défalqué du Crédit Temps Disponible en début d'année).
 - i. **FO ne souhaite pas un nombre de jours préemptés aussi élevé et s'interroge sur les conséquences de telles fermetures sur certaines activités** (par exemple : l'affacturage, traitement des OSD, FO ne souhaite pas voir des personnes rappelées sur un temps de repos pour des contraintes de service : par exemple « un closing » (signature) planifié un jour férié pour LBP, lors d'un financement en pool bancaire, alors que ce jour leurs aurait été défalqué en début d'année...).
 - ii. **Pour FO, les salariés doivent conserver le plus possible la main sur leurs poses de congés et RTT (Repos).**
- c. **Sur la base d'un forfait jour à 210, les salariés cadres bénéficient actuellement de 18 jours fixes de repos (RTT) par an.**
 - i. **La Direction souhaiterait rendre flexible ce nombre de jours** en fonction : du nombre de jours dans l'année, des Week ends, des jours fériés tombant sur des jours ouvrés...

1. Avec cette nouvelle méthode, les jours de repos ne seraient plus fixés à 18 par an mais pourraient désormais varier à 16, 17 ou 19 jours par an.
 2. Pour FO, ce nouveau mode d'acquisition des jours de repos (ou RTT) n'est pas toujours dans l'intérêt des salariés.
- 3. Le Compte Epargne Temps (CET) dans lequel les salariés déposent leurs reliquats de congés et RTT.**
- a. L'ouverture du CET et son approvisionnement (reliquats de congés/RTT) ne seraient plus automatiques mais laissés à l'initiative du salarié. Des salariés pourraient oublier d'approvisionner leur CET.
 - b. Actuellement, le CET n'est pas soumis à un plafond. La Direction, désormais, souhaiterait en instaurer un.
 - i. Avec ces nouvelles dispositions, les salariés de :
 1. Moins de 55 ans ne pourraient pas cumuler plus de 80 jours sur leur CET.
 2. De 55 ans à 60 ans, pas plus de 120 jours.
 3. Au-delà de 60 ans, le CET serait de nouveau déplafonné.
 - c. Aujourd'hui, les salariés non-cadres peuvent alimenter leur CET de 17 jours par ans (5 CA et 12 RTT) les salariés cadres 20 jours (5 CA et 15 RTT/Repos)
 - i. Désormais, le nombre de jours pouvant être déposés annuellement sur le CET n'excéderait pas 10 (5 CA et 5 RTT/Repos)
 - d. Pour FO, ces restrictions dans l'utilisation du CET, telles que proposées par La Banque Postale, ne sont pas dans l'intérêt des salariés.

De nouvelles réunions vont avoir lieu, la prochaine se déroulera aujourd'hui 17 novembre.

Les représentants FO resteront fermes et vigilants afin de défendre les intérêts des salariés et encore une fois... : À ce stade, **il n'y a aucune décision de prise** car pour être mises en place, les nouvelles dispositions sur notre temps de travail devront faire l'objet d'un accord signé par la majorité des Organisations Syndicales Représentatives.

POUR FO, FIDÈLE À NOS VALEURS ET COMME À CHAQUE NÉGOCIATION, SEULS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS ET LEUR BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DICTERONT NOS REVENDICATIONS ET NOTRE DÉCISION DE SIGNER OU NON UNE NOUVELLE PROPOSITION D'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL À LA BANQUE POSTALE.

Nous sommes à votre écoute. Vous pouvez nous contacter sur notre messagerie LinkedIn, ou sur notre boîte mail Lilo : FO.LBP@lilo.org

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre panneau syndical en ligne

[Force Ouvrière La Banque Postale \(sharepoint.com\)](http://Force Ouvrière La Banque Postale (sharepoint.com))

REJOIGNEZ NOUS



FO.LBP@lilo.org / 06 70 33 71 78



Agissons, ensemble !

